

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DECEMBRE 2025 A 19 H 30

Etaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Monique CHOUIN, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Arnaud BERNARD, Emmanuel CHAUVIN, Jérôme PENIGUEL, Sandy BARON, Hélène LANDRIN, Emmanuel ERBETTE.

Absents excusés : Mireille BELLON-CHAMOT (procuration à Yves FROMENTIN), Corinne HERAULT (procuration à Monique CHOUIN), Yann BELEGO, Anaïs MILAN

Absent : Gildas ROUX

Secrétaire de séance : Monique CHOUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance en date du 04 novembre 2025 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2025 est approuvé.

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2026

Monique CHOUIN présente le travail de la commission finances, concernant les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2026. Il est proposé une réévaluation de 2 % en moyenne sur l'ensemble de ces tarifs, excepté la facturation de vaisselle cassée dont le tarif est inchangé et la caution de la salle du Petit Bois qui passe à 200 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

Clôture du budget annexe « Lotissement Les Genêts »

Le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe du lotissement « Les Genêts », tous les lots ayant été vendus.

Le résultat de fonctionnement qui est excédentaire de 51 428,75 €, sera transféré au budget principal.

Pour information, en 2009, lors du démarrage de ce lotissement, la commune avait transféré la somme de 34 000 € ainsi qu'un deuxième versement de 14 700 € (2017), afin de couvrir les échéances de prêt en attendant les ventes de lots.

Renouvellement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2025. La commune a engagé un cabinet d'audit pour constituer l'appel d'offre et pour étudier les différentes propositions des assureurs pour une durée de 5 ans.

La consultation repose sur 5 lots, trois compagnies d'assurance ont répondu.

Après présentation des offres, le conseil municipal décide de retenir, à l'unanimité :

- Lot n°1 – Dommage aux biens : GROUPAMA
- Lot n°2 – Responsabilité civile : GROUPAMA
- Lot n°3 – Protection juridique : SMACL
- Lot n°4 – Véhicules à moteur et auto mission collaborateurs : GROUPAMA
- Lot n°5 – Risques statutaires : GROUPAMA

Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque santé des agents

Le Centre de Gestion 44 propose un groupement de commande pour une adhésion des communes pour la réalisation d'une mise en concurrence à la sélection d'organismes d'assurance concernant la protection sociale complémentaire des agents.

La commune participe financièrement à la cotisation « frais de santé » à hauteur de 15 € par agent et par mois ayant souscrit à une mutuelle labellisée. Elle s'engage à poursuivre cette participation à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal valide l'adhésion à cette convention.

Modification des statuts de Territoire d'énergie 44 (TE44)

Il est proposé de réviser les statuts de territoire d'énergie 44 afin d'améliorer les services apportés aux communes.

Le conseil municipal approuve cette modification de statuts : 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Convention d'autorisation communale – Projet photovoltaïque

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour et 2 voix contre, la convention avec la société CPENR de LUSANGER.

Cette convention est relative au droit de passage sur 550 ml sur le chemin rural n°3 dit « Chemin du Perray ».

La commune percevra une redevance annuelle pour occupation du domaine public de 500 € pendant la durée d'exploitation de ce site.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal ne préempte pas pour le bien cadastré E n°997 d'une superficie de 283 m², situé 11 rue de la Petite Normandie.

Décisions du maire

- Le 04/11/2025 : Signature du devis pour le remplacement du potelet place de l'Eglise suite à l'accident pour un montant de 760,50 € HT soit 912,60 € TTC auprès de la société PECOT
- Le 21/11/2025 : Signature du devis pour la location des illuminations de Noël pour un montant de 780 € HT soit 936 € TTC auprès de la société ADICO Illuminations
- Le 25/11/2025 : Signature du devis pour la mise aux normes électriques de divers bâtiments communaux pour un montant de 4 212,90 € HT, soit 5 036,84 € TTC auprès de la SARL Yoann DUDOUET

Questions diverses

- Inspection du restaurant scolaire par la DDPP. Quelques remarques ont été faites, les régularisations sont en cours.
- Remerciements de l'association « Pépites 44 » pour la collaboration active au livret « Trésor du Patrimoine du Pays de Châteaubriant et de Derval »
- La Sainte Barbe du centre de secours et d'incendie de Derval aura lieu le 13 décembre 2025 à LUSANGER.
- L'entreprise MACÉ a transmis un devis pour la mise en conformité des cloches pour un montant de 31 819 € TTC.
- PLU : dernière permanence du commissaire enquêteur le vendredi 5 décembre 2025.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19 h 00.
- Réunion de CCAS le mercredi 17 décembre 2025 à 19 h 00.

La séance est levée à 21 h 45

VISAS

Yves FROMENTIN Maire		Monique CHOUIN Secrétaire de séance	
-------------------------	--	--	--